Chers parents,

Si vous aimez votre enfant, attachez-le en voiture.

Laisseriez-vous votre enfant jouer sur la balustrade du balcon du troisième étage d'un immeuble?

Evidemment que non !
Or, vous encourez un risque similaire lorsque vous transportez votre enfant en voiture sans l'attacher : un choc à 50 km/h équivaut à une chute du troisième étage.

Supposer que la carrosserie et les sièges rembourrés garantissent la sécurité de l'enfant sur le siège arrière est une grave erreur.

De même, croire que les ceintures de série offrent aux enfants une sécurité valable est illusoire. En cas d'accident, l'enfant peut se stranguler en glissant en-dessous de la ceinture abdominale, qui est initialement conçue pour la taille d'un adulte ! Aussi, la ceinture peut causer de graves blessures dans la région abdominale d'un enfant dont les ossements du bassin ne sont pas encore complètement minéralisés.

Que dit la loi?

Les enfants de moins de 3 ans doivent toujours être transportés dans un dispositif de retenue spécial homologué (=siège pour enfants). Si le véhicule n'est pas muni de ceintures de sécurité pour fixer le siège, le transport de ces enfants est interdit.

Les enfants de plus de 3 ans dont la taille n'atteint pas 150 cm doivent être transportés dans un dispositif de retenue spécial (siège pour enfants ou rehausseur).

Exceptions : Un enfant doit porter la ceinture de sécurité (il suffit de porter la ceinture abdominale - la partie diagonale peut passer derrière le dos) :

- lorsqu'en raison d'un **manque d'espace,** l'installation du nombre requis de sièges pour enfants s'avère impossible ;
- si l'enfant pèse **plus de 36 kg** (le rehausseur n'est homologué que pour un poids maximum de 36 kg) ;
- lorsque vous transportez **exceptionnellement** et sur un court trajet (dans votre véhicule à 5 places assises) plus d'enfants qu'il n'y a de sièges pour enfants disponibles.

0 à 9 mois / 0-10 kg

Le bébé prend place dans un porte-bébé conçu pour un montage dos à la route. Ce système de retenue peut s'installer à l'avant ou à l'arrière de la voiture.

Attention: Il est interdit de monter ce modèle sur le siège avant d'une voiture équipée d'un airbag-passager. Néanmoins sur certains modèles cet airbag peut être désactivé. Renseignez-vous auprès de votre garage.

9 mois à 4 ans / 9-18 kg

L'enfant jusqu'à 4 ans (+/- 9-18 kg) prend place dans un siège-bacquet moulé avec repose-tête. Ce système est fixé par les ceintures trois-points de série. L'enfant quant à lui est attaché par un harnais intégré au siège.

D'autres modèles ont une petite table de jeu positionnée devant le corps de l'enfant. Ces systèmes n'ont pas de harnais et sont fixés avec les ceintures de sécurité standard.

Une étiquette renseigne sur le poids pour lequel le siège est homologué.

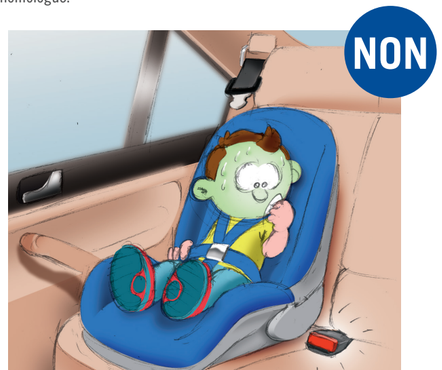

4 ans à 11 ans / 15-36 kg

L'enfant de 4 à 11 ans est trop grand pour utiliser le siège à bacquet et trop petit pour n'utiliser que la ceinture trois-points pour adultes.

En le surélevant, un coussin-rehausseur spécial avec ou sans dossier permet à l'enfant d'utiliser correctement la ceinture de sécurité pour adultes.

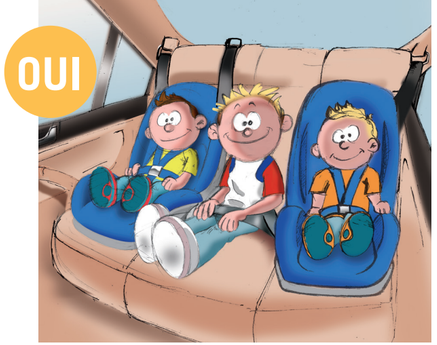

3 enfants

S'il n'y a pas assez de place pour installer 3 sièges pour enfants sur la banquette arrière, le troisième enfant doit porter la ceinture de sécurité.
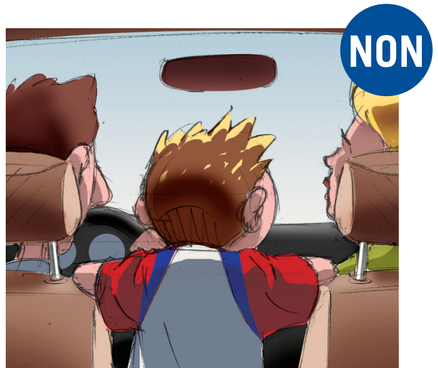
Dans ce cas, la seule utilisation de l'élément sous-abdominal est autorisée.